



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique familiale

Question au Gouvernement n° 2341

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Christian Bergelin.

M. Christian Bergelin. Monsieur le ministre des affaires sociales, la conférence annuelle de la famille s'est tenue, hier. Ce matin, nous avons pris connaissance de certains commentaires.

Sans doute faudrait-il que tous les élus de la nation disent clairement que la famille, ce n'est pas l'argent mais l'amour partagé, l'école de la responsabilité et l'école de la vie.

Chaque fois que les parents n'assument pas fondamentalement leur mission, c'est l'échec scolaire, la délinquance et l'exclusion qui regnent en maîtres.

Aussi, monsieur le ministre, il serait bon que vous indiquiez aux familles françaises les principales orientations que vous entendez suivre. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Alain Le Vern. Il va leur donner quelques centimes !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Bergelin, merci d'avoir rappelé, car nous devrions très souvent évoquer ce thème, que la famille est un lieu d'ouverture du petit enfant aux autres, un lieu d'éveil de la responsabilité.

Je mentionne pour mémoire le code de la famille, qui relève du garde des sceaux, le livret de famille et tous les actes qui jalonnent la vie familiale et pourront donner lieu à un éveil du sens familial chez les jeunes parents.

Nous avons, hier, pris l'engagement de poursuivre la politique ambitieuse dont la majorité a pris l'initiative.

L'allocation parentale d'éducation a un coût beaucoup plus élevé que prévu, mais nous poursuivrons cette politique qui intéresse 400 000 parents.

J'ai déjà dit ce qu'il en était de notre politique en faveur des grands enfants, première étape d'une prise en charge beaucoup plus juste et plus généreuse.

Nous avons également réfléchi au problème de la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale. Le fractionnement de l'allocation parentale et du congé parental offrira une plus grande souplesse. M. le Premier ministre a évoqué de manière émouvante les problèmes de l'enfance et de l'adolescence. Les parents doivent pouvoir se rendre libres aux moments difficiles; ce sera l'objet du plan de conciliation vie familiale-vie professionnelle.

Dans le domaine du logement, Pierre-André Perissol a réussi à faire en sorte, en étroite concertation avec l'UNAF, que l'APL ait désormais un barème unique, plus juste et plus simple, variant en fonction du taux d'effort.

Je termine par la dimension temps. Nous sommes engagés dans une action de politique familiale globale, comme l'ont souhaité le Président de la République et la majorité. Nous prendrons, bien sûr, le temps nécessaire, mais la première étape décisive a été franchie. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Christian Bergelin.

M. Christian Bergelin. Monsieur le ministre des affaires sociales, la conference annuelle de la famille s'est tenue, hier. Ce matin, nous avons pris connaissance de certains commentaires.

Sans doute faudrait-il que tous les elus de la nation disent clairement que la famille, ce n'est pas l'argent mais l'amour partage, l'ecole de la responsabilite et l'ecole de la vie.

Chaque fois que les parents n'assument pas fondamentalement leur mission, c'est l'echec scolaire, la delinquance et l'exclusion qui regnent en maitres.

Aussi, monsieur le ministre, il serait bon que vous indiquiez aux familles francaises les principales orientations que vous entendez suivre. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Alain Le Vern. Il va leur donner quelques centimes !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Bergelin, merci d'avoir rappele, car nous devrions tres souvent evoker ce theme, que la famille est un lieu d'ouverture du petit enfant aux autres, un lieu d'eveil de la responsabilite.

Je mentionne pour memoire le code de la famille, qui releve du garde des sceaux, le livret de famille et tous les actes qui jalonnent la vie familiale et pourront donner lieu a un eveil du sens familial chez les jeunes parents.

Nous avons, hier, pris l'engagement de poursuivre la politique ambitieuse dont la majorite a pris l'initiative.

L'allocation parentale d'education a un cout beaucoup plus eleve que prevu, mais nous poursuivrons cette politique qui interesse 400 000 parents.

J'ai deja dit ce qu'il en etait de notre politique en faveur des grands enfants, premiere etape d'une prise en charge beaucoup plus juste et plus genereuse.

Nous avons egalement reflechi au probleme de la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale. Le fractionnement de l'allocation parentale et du conge parental offrira une plus grande souplesse. M. le Premier ministre a evoque de maniere emouvante les problemes de l'enfance et de l'adolescence. Les parents doivent pouvoir se rendre libres aux moments difficiles; ce sera l'objet du plan de conciliation vie familiale-vie professionnelle.

Dans le domaine du logement, Pierre-Andre Perissol a reussi a faire en sorte, en etroite concertation avec l'UNAF, que l'APL ait desormais un bareme unique, plus juste et plus simple, variant en fonction du taux d'effort.

Je termine par la dimension temps. Nous sommes engages dans une action de politique familiale globale, comme l'ont souhaite le President de la Republique et la majorite. Nous prendrons, bien sur, le temps necessaire, mais la premiere etape decisive a ete franchie. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Données clés

Auteur : [M. Bergelin Christian](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2341

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mars 1997, page 1973

Réponse publiée le : 19 mars 1997, page 1973

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 mars 1997